



Feuillet - 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	28
Suppléants avec vote	0
Pouvoirs	4
Nombre de votants	32
Date de la convocation	22/08/2023
Certifié exécutoire le	29/08/2023
Date d'affichage	29/08/2023
Envoyé en préfecture le	12/09/2023

Le vingt-huit août de l'an deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE: BONNET TENEZE Véronique, BORT Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle, CHABRILLANGES Maurice, CHAMPSEIX Serge, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COUTURAS Alain, GARAIS Daniel, JAMILLOUX-VERDIER Simone, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LAURENT André, LELIEVRE Carla, PETIT Christophe, PEYRAMAURE Pierre, PLAS Marcel, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean Yves, VIGROUX SARDENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE :

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : BEYSSERIE Marc, GAGE Pascal, LONGUET Jean François, VERGNE Patrick

EXCUSES : BERNARD Sylvain (donne procuration à TERRACOL Danielle), BOURDARIAS Sophie, BOURROUX François, CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), COISSAC Vincent, DEGERY Sylvie, JANICOT Véronique, LACHAUD Sylvie, LE MEUR Marion (donne procuration à JARRIGE Didier), MEUNIER Colette (donne procuration à ROUCHEREAU Patrice), TER-HEIDE Laurence.

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

132-2023 Don affecté de l'ex OT de Treignac

Le Président explique que l'association de l'office de tourisme Vézère Monédières Millesources de Treignac s'est dissoute par assemblée générale extraordinaire le 25 avril 2022, et a pris la décision de verser son actif net à la communauté de communes V2M sous réserve de l'affecter au financement des réaménagements et de l'amélioration du bureau touristique de Treignac. Cet actif versé en 2023 représente 22 159.23 €.

Le conseil communautaire, après délibération, décide à 32 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

- d'ACCEPTER le don de 22 159.53 €
- d'ACCEPTE les conditions fixées par le donateur quant à l'affectation du don à des travaux aménagements du bureau touristique de Treignac.
- DECIDE d'affecter ce don aux travaux d'aménagement du bureau touristique de Treignac,
- CHARGE Monsieur le Président d'établir les titres de recette au compte 10251 « Don et legs en capital»

Fait à Treignac le 29/08/2023

Le Président Philippe JENTY

